

L'adhésion au club est possible à partir de 11 ans (age dans l'année de licence).

Lors de la première inscription, comme pour les réinscriptions les années suivantes, il est obligatoire de fournir un certificat médical de moins de trois mois, stipulant l'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition.

Le tableau ci après vous indique les catégories de classements établies par la Fédération Française de Tir à l'Arc

	Catégories	tranche d'âge	vous êtes né(e)
Jeunes	Benjamin	11 à 12 ans	entre le 01.01.1999 et le 31.12.2000
	Minime	13 à 14 ans	entre le 01.01.1997 et le 31.12.1998
	Cadet	15 à 17 ans	entre le 01.01.1994 et le 31.12.1996
	Junior	18 à 20 ans	entre le 01.01.1991 et le 31.12.1993
Adultes	Senior	21 à 49 ans	entre le 01.01.1962 et le 31.12.1990
	Vétéran	50 à 59 ans	entre le 01.01.1952 et le 31.12.1961
	Super Vétéran	60 ans et +	avant le 31.12.1951 (compris)